

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Thionville à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Thionville**
Début : **Mardi 27 septembre 2022 à 09h00**
Fin : **Mardi 27 septembre 2022 à 14h00**
Motif : Livraison
Règlement : GRE-243-2022

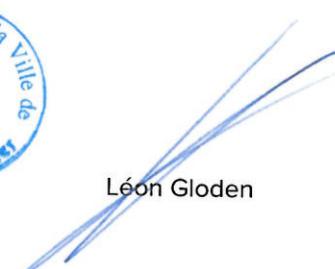
Grevenmacher, le 23 septembre 2022

La secrétaire communale adjointe
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden